

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 juin 2014, à 19 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Peggy Black, Josée Bissonnette, Richard Boucher, Richard Bourgouin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur (par téléphone), Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Gaétane Tremblay, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi qu'Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Marc-André Lehoux.

SONT AUSSI ABSENTS : monsieur Pierre Baril et madame Brigitte Collin.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire et Nathalie Avon, directrice adjointe du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

1.1 Accueil du nouveau commissaire de la circonscription n° 5

Madame Roberge souligne l'arrivée de madame Carole Vigneault, commissaire nommée par le Conseil des commissaires, pour la circonscription n° 5 (une partie de Saint-Bruno-de-Montarville) lors de la séance ordinaire du 6 mai 2014.

Conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, la secrétaire générale a reçu, en séance de travail du Conseil le 27 mai 2014, le serment de madame Vigneault. La déclaration d'assermentation de la commissaire est déposée à l'annexe ACC-020-06-14.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-147-06-14

Il est proposé par Reine Cossette d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout d'un point à 7.2 : Jugement dans le dossier de l'école de la Roselière.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Accueil du nouveau commissaire de la circonscription n° 5
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève (huis clos)
 - 6.2. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / Dossiers de la fin juin (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2014)
 - 6.3. Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes

- publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor / autorisation de consultation
- 6.4. Détermination du lieu du siège social de la Commission scolaire des Patriotes / ajout de l'immeuble situé au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville
 - 6.5. Statut de deux commissaires
Service des ressources matérielles
 - 6.6. Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle
 - 6.7. Servitude de passage et de stationnement – agrandissement du Centre Gilles-Chabot
 - 6.8. Demande de servitude – appareillages de Bell Canada sur le lot 3 955 832 de la rue Provencher à Mont-Saint-Hilaire
 - 6.9. Protocole d'entente, de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel
 - 6.10. Mise en place d'un comité de travail pour la révision des protocoles avec les municipalités
Service des ressources financières
 - 6.11. Encadrements financiers 2014-2015
 - 6.12. Politique relative à la perception des créances
 - 6.13. Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes à recevoir
Service de l'organisation scolaire
 - 6.14. Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur à compter de l'année scolaire 2015-2016
 7. Points d'information
Service du secrétariat général et des communications
 - 7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 1^{er} avril 2014 (document déposé dans le portail)
 - 7.2. Jugement dans le dossier de l'école de la Roselière
 8. Affaires diverses
 9. Protecteur de l'élève / Avis
 10. Parole au public
 11. Rapport de la présidente
 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
 13. Ajournement de la séance au 25 juin 2014 à 20 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

C-148-06-14

Il est proposé par madame Isabelle Poisson d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014, tel que rédigé

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Un parent de Saint-Bruno-de-Montarville fait état de son insatisfaction relativement au fait que son enfant soit transféré d'école en raison d'un surplus d'élèves. Il fait part des échanges qu'il a eus avec une employée du Service de l'organisation scolaire et avec la responsable du Service aux parents. Il trouve injuste que les élèves transportés soient transférés en priorité par rapport aux élèves marcheurs. Il trouverait plus équitable que le choix des élèves transférés se fasse par tirage au sort. La mère de l'enfant

trouve par ailleurs injuste que le critère de l'ancienneté, nouvellement ajouté, prévale sur le fait qu'un enfant soit transporté ou marcheur. Elle demande que les critères de la Politique soient revus et que leur enfant bénéficie d'une dérogation. Elle dépose un document. Mme Roberge explique les raisons pour lesquelles des transferts sont parfois nécessaires. Elle explique de quelle façon les critères de la politique sont établis et la consultation qui est tenue auprès du Comité de parents.

- Un parent de Saint-Basile-le-Grand fait état de son insatisfaction dû au fait que son enfant sera transféré d'école en raison d'un surplus d'élèves dans son école de secteur. Il souhaite comprendre la logique qui sous-tend la politique et les critères qu'elle contient ainsi que les règles concernant la protection des élèves une fois transférés. Mme Roberge explique les critères applicables.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter immédiatement le point 7.2.

7.2 Jugement dans le dossier de l'école de la Roselière

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, informe mesdames et messieurs les commissaires que la Cour supérieure a rendu jugement le 3 juin 2014, dans le dossier opposant la Commission scolaire des Patriotes à la Corporation des parents de l'école de la Roselière. La Cour supérieure a accueilli les arguments présentés par la Commission scolaire des Patriotes et a rejeté la requête en injonction qui visait à la forcer à présenter une demande de renouvellement du projet pédagogique particulier d'enseignement Waldorf à l'école de la Roselière, au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève (huis clos)

Huis clos

C-149-06-14 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 05.

Retour à l'assemblée publique

C-150-06-14 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20 h 40.

Dossier n° 1

Considérant la demande de révision datée du 12 mai 2014 et reçue le jour même, par laquelle la plaignante conteste la décision de la direction du Centre de formation professionnelle des Patriotes de mettre fin à sa formation le 6 mai 2014 pour l'année scolaire 2013-2014 au motif qu'elle n'a pas respecté ses engagements et a contrevenu à de nombreuses reprises au code de vie de l'établissement durant l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 29 mai 2014 et qu'il a entendu la directrice et la directrice adjointe du Centre de formation professionnelle des Patriotes ainsi que la plaignante;

Considérant que l'élève a reconnu avoir pris connaissance et signé en date du 9 septembre 2013, le code de vie pour l'année scolaire 2013-2014 de l'établissement, et que celui-ci stipule qu'un non-respect de son engagement peut entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à son renvoi;

Considérant les gestes reprochés à l'élève;

Considérant que l'élève a reconnu avoir signé un contrat d'engagement le 5 mars 2014 par lequel elle s'engageait à se conformer aux règles de l'établissement et aux consignes des enseignants et que, sous peine de non-respect de ce contrat, le Centre mettrait fin à sa formation;

Considérant que l'élève a reconnu avoir été avisée à plusieurs reprises par la direction et par les enseignants de l'établissement;

Considérant que malgré ce contrat d'engagement, l'élève n'a pas modifié son attitude;

Considérant que l'élève reconnaît avoir contrevenu au code de vie ainsi qu'à son contrat d'engagement;

Considérant que l'élève banalise toutefois avoir eu des comportements inadéquats;

Considérant que l'élève a un taux d'absentéisme élevé;

Considérant la plainte de seize (16) élèves qui affirment que l'élève perturbe le bon fonctionnement de la classe;

Considérant que l'établissement se doit de maintenir un climat propice aux apprentissages;

Considérant que l'établissement vise à développer les attitudes professionnelles des élèves;

Considérant le bris de confiance majeur envers l'équipe d'enseignants;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision et leur recommandation unanime;

C-151-06-14 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

De maintenir la décision du Centre de formation professionnelle des Patriotes concernant la fin de la formation de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-022-06-14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dossier n° 2

Considérant la demande de révision datée du 13 mai 2014 et reçue le jour même, par laquelle la plaignante conteste la décision de la direction du Centre de formation professionnelle des Patriotes de mettre fin à sa formation le 6 mai 2014 pour l'année scolaire 2013-2014 au motif qu'elle n'a pas respecté ses engagements et a contrevenu à de nombreuses reprises au code de vie de l'établissement durant l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 29 mai 2014 et qu'il a entendu la directrice et la directrice adjointe du Centre de formation professionnelle des Patriotes ainsi que la plaignante;

Considérant que l'élève a reconnu avoir pris connaissance et signé en date du 9 septembre 2013, le code de vie pour l'année scolaire 2013-2014 de l'établissement, et que celui-ci stipule qu'un non-respect de son engagement peut entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à son renvoi;

Considérant les gestes reprochés à l'élève;

Considérant que l'élève a reconnu avoir signé un contrat d'engagement le 10 mars 2014 par lequel elle s'engageait à se conformer aux règles de l'établissement et aux consignes des enseignants et que, sous peine de non-respect de ce contrat, le Centre mettrait fin à sa formation;

Considérant que malgré ce contrat d'engagement, l'élève n'a pas modifié son attitude;

Considérant que l'élève considère la décision injustifiée;

Considérant que l'élève ne se mobilise pas et a un taux d'absentéisme élevé;

Considérant que l'élève ne reconnaît pas avoir eu un comportement inadéquat;

Considérant que l'élève en est à sa deuxième inscription au Centre de formation professionnelle des Patriotes et qu'elle a abandonné sa formation la première fois avant la signature d'un contrat d'engagement identique;

Considérant la plainte de seize (16) élèves qui affirment que l'élève perturbe le bon fonctionnement de la classe;

Considérant que l'établissement se doit de maintenir un climat propice aux apprentissages;

Considérant que l'établissement vise à développer les attitudes professionnelles des élèves;

Considérant le bris de confiance majeur envers l'équipe d'enseignants;

Considérant l'ensemble des interventions réalisées auprès de l'élève par l'équipe-école;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision et leur recommandation unanime;

C-152-06-14 Il est proposé par Luce Deschênes Damian :

De maintenir la décision du Centre de formation professionnelle des Patriotes concernant la fin de la formation de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-023-06-14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Décision sur des demandes de révision – dossiers de juin

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2014.

Monsieur Gino Lebrasseur se joint à la séance via une connexion téléphonique.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter immédiatement le point 6.14.

Service de l'organisation scolaire

6.14 Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur à compter de l'année scolaire 2015-2016

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves;

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en

difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'analyse qui a été faite par le Service de l'organisation scolaire quant à la capacité d'accueil de l'école secondaire le Carrefour et à l'organisation du transport scolaire;

Considérant l'analyse qui a été faite par le Service des ressources financières quant aux impacts financiers et administratifs;

Considérant la recommandation du Comité de soutien à la mission émise lors de sa réunion tenue le 13 mai 2014;

Considérant l'analyse de la recommandation du Comité de soutien à la mission effectuée par le Conseil des commissaires à l'occasion de la séance de travail tenue le 27 mai 2014;

C-153-06-14 Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur :

- de scolariser, dès l'année scolaire 2015-2016, tous les élèves de l'ordre d'enseignement secondaire résidant à Contrecoeur, dont l'école de secteur est l'école secondaire le Carrefour, à la Commission scolaire des Patriotes;
- de mettre en place des mesures transitoires pour permettre aux élèves qui fréquenteront la Commission scolaire de Sorel-Tracy en 2014-2015 d'y terminer leur scolarisation de niveau secondaire.

Les élèves qui désireront se prévaloir de ces mesures transitoires devront le faire par le biais d'une demande de scolarisation extraterritoriale, et ce, chaque année au plus tard le 1^{er} avril.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor / autorisation de consultation

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* confient différentes fonctions au dirigeant de l'organisme public;

Considérant que l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que « dans le cas d'une commission scolaire, le conseil des commissaires est le dirigeant de cet organisme. Un tel conseil peut, par règlement, déléguer tout ou partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, au comité exécutif [ou] au directeur général »;

Considérant que l'actuel *Règlement n° 4-2009 sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics* (LRQ c. C-65.1) a été adopté le 6 octobre 2009 (résolution n° C-040-10-09) et est entré en vigueur le 11 novembre 2009, à la suite de la parution d'un avis public à cet effet;

Considérant les modifications apportées, entre juillet 2012 et septembre 2013 à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle*

concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Considérant que ces modifications portent, notamment, sur l'ajout de nouvelles fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme et qu'il est utile d'en déléguer certaines au Comité exécutif et au directeur général;

Considérant l'étude réalisée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 27 mai 2014;

C-154-06-14 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de *Règlement n° 4-2009 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. C. C-65.1), tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-021-06-14;

De fixer au 19 août 2014 la date de retour de cette consultation.

Monsieur Richard Bourgouin demande le vote.

21 votent pour

0 vote contre

1 abstention

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.4 Détermination du lieu du siège social de la Commission scolaire des Patriotes / ajout de l'immeuble situé au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Considérant que la construction de l'immeuble situé au 1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 4W4 s'est achevée à la fin mars 2014;

Considérant que des employés administratifs de la Commission scolaire des Patriotes travaillent dans cet immeuble;

Considérant que plusieurs lois et règlements prévoient que certains documents officiels doivent être livrés ou détenus ou que certains gestes ayant des conséquences légales doivent être posés au siège social d'une autorité publique;

Considérant que l'immeuble situé au 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 3R3 est déjà désigné comme étant le siège social de la Commission scolaire des Patriotes et qu'il conservera ce statut;

C-155-06-14 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

De désigner l'immeuble situé au 1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 4W4 comme faisant partie du siège social de la Commission scolaire des Patriotes, en sus de celui situé au 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 3R3;

De mandater la secrétaire générale afin de procéder aux formalités requises afin d'en aviser les autorités concernées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Statut de deux commissaires

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Considérant que Mme Peggy Black et M. Gino Le Brasseur ne se sont pas présentés lors de trois séances ordinaires consécutives du Conseil des commissaires les 4 février, 11 mars et 1^{er} avril 2014;

Considérant que le Conseil des commissaires n'a pas été informé de ce fait lors de sa séance ordinaire subséquente, le 6 mai 2014, mais l'a été lors de la séance de travail du 27 mai 2014;

Considérant l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*, qui prévoit la possibilité d'accorder un délai de grâce jusqu'à la séance ordinaire suivante, si une telle décision est prise lors de la séance suivant la troisième absence, dans le cas présent, le 6 mai 2014;

Considérant que le Conseil des commissaires n'a pu se prononcer sur l'à-propos d'accorder ce délai de grâce lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2014;

Considérant que Mme Peggy Black et M. Gino Le Brasseur ont été dans l'impossibilité d'assister à l'une ou l'autre de ces séances ordinaires en raison d'obligations professionnelles;

C-156-06-14 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'accorder à Mme Peggy Black et à M. Gino Le Brasseur le délai de grâce prévu à l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*, selon les modalités qui y sont prévues, étant entendu que ce délai de grâce court jusqu'au terme de la séance ordinaire amorcée le 3 juin 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.6 Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la *Politique relative à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de construction* de la Commission scolaire des Patriotes a été adoptée le 9 mars 2010 par la résolution numéro C-151-03-10;

Considérant les nombreuses modifications apportées à *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) depuis l'adoption de cette politique qui rendent la révision de cette dernière nécessaire;

Considérant la consultation tenue;

Considérant l'analyse réalisée lors de la séance de travail du 27 mai 2014.

C-157-06-14 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

D'abroger l'actuelle Politique relative à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

D'adopter, afin de la remplacer, la Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle, telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Servitude de passage et de stationnement – agrandissement du Centre Gilles-Chabot

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la servitude signée entre la Commission scolaire de l'Eau-Vive et la Société d'exploitation des glaces de Boucherville inc. le 5 mars 1996;

Considérant l'utilisation partagée du débarcadère d'autobus et du stationnement arrière du Centre Gilles-Chabot;

Considérant l'achalandage créé par l'agrandissement du Centre Gilles-Chabot;

Considérant la relation de partenariat entre l'école secondaire De Mortagne et la Société d'exploitation des glaces de Boucherville inc.;

Considérant que la création d'une nouvelle servitude viendrait incorporer les modalités de la servitude originale sans accorder plus de droits au cessionnaire;

Considérant que la nouvelle servitude annulera et remplacera la servitude octroyée en 1996;

C-158-06-14 Il est proposé par madame Reine Cossette :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure une nouvelle servitude avec le Centre Gilles-Chabot;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Demande de servitude – appareillages de Bell Canada sur le lot 3 955 832 de la rue Provencher à Mont-Saint-Hilaire

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande de la société Bell Canada de lui octroyer une servitude sur une parcelle du lot 3 955 832 de la rue Provencher à Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que cette servitude ne nuit en rien aux activités courantes de l'école Au-Fil-de-l'Eau – Desrochers située sur ce terrain;

Considérant la compensation financière de 2 500 \$ offerte par la Société Bell Canada en contrepartie de l'acquisition de la servitude d'appareillage;

Considérant que la société Bell Canada paiera l'ensemble des honoraires professionnels et des frais de publication associés à la constitution de ladite servitude;

C-159-06-14 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure un acte de servitude en faveur de la société Bell Canada;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de réaliser cette entente, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant le *Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'une aire de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel* convenu entre la Ville de Beloeil et la Commission scolaire des Patriotes en 2008;

Considérant l'intention de la Ville de Beloeil de procéder à l'installation d'équipements supplémentaires afin d'améliorer les installations existantes;

Considérant l'ouverture de la Commission scolaire des Patriotes à convenir d'un nouveau protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel;

Considérant que les élèves de l'école secondaire Polybel pourront bénéficier de l'accès à ce parc de planches à roulettes;

Considérant la collaboration continue entre la Ville de Beloeil et la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes veut promouvoir l'accessibilité des infrastructures de la ville aux élèves et aux citoyens;

Considérant la radiation par la Ville de Beloeil d'un compte actuellement impayé par l'école secondaire Polybel.

C-160-06-14 Il est proposé par madame Peggy Black :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de négocier un nouveau protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur le terrain de l'école secondaire Polybel, lequel remplacera le protocole existant;

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer tous les documents inhérents à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Mise en place d'un comité de travail pour la révision des protocoles avec les municipalités

Messieurs Gaétan Marcil et Luc Lamoureux quittent la séance pour ce point.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant le besoin d'actualiser les protocoles d'entente avec les municipalités en regard de l'ampleur des investissements municipaux et scolaires des dernières années, l'accroissement démographique, la bonification de l'offre de service des camps de jour ainsi que la baisse des ratios d'élèves par classe;

Considérant le souci de la Commission scolaire des Patriotes de maintenir les ententes actuelles tout au long des négociations afin de ne pas brimer les citoyens et les élèves dans la pratique de leurs activités respectives;

Considérant les éléments suivants comme servant de base aux négociations à venir :

- Négociation commune avec l'ensemble des municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;
- Maintien du principe du coût de revient au mètre carré;
- Maintien des principes directeurs convenus en 2009 et guidant l'application des protocoles;
- Objectif d'en arriver à une entente avant la fin de l'année 2015 afin de permettre aux municipalités de considérer et d'incorporer aux budgets municipaux les modifications tarifaires pouvant résulter de la négociation

C-161-06-14 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De mandater la Direction générale et le Service des ressources matérielles afin de mettre en place un comité de travail qui verra à amorcer les discussions de travail avec le personnel administratif des municipalités;

De faire rapport au futur Conseil des commissaires de l'avancement des discussions en vue d'une dénonciation des protocoles au printemps 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Gaëtan Marcil et Luc Lamoureux réintègrent la séance.

Monsieur Paul St-Amand quitte la séance.

Service des ressources financières

6.11 Encadrements financiers 2014-2015

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2014-2015;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation des membres du Comité de soutien à la mission;

Considérant que les règles et paramètres budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont pas encore connus pour l'année 2014-2015;

Considérant que les encadrements financiers pourraient être modifiés au cours de l'année 2014-2015 pour tenir compte des impacts importants des règles et paramètres budgétaires de 2014-2015;

C-162-06-14 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle :

D'adopter les encadrements financiers 2014-2015 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gino Le brasseur quitte la séance.

6.12 Politique relative à la perception des créances

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a rédigé une nouvelle *Politique relative à la perception des créances*;

Considérant qu'une consultation a eu lieu sur cette nouvelle politique;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'analyse du dossier en séance de travail le 27 mai 2014;

C-163-06-14 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

D'adopter la *Politique relative à la perception des créances* telle que déposée.

Madame Carole Vigneault demande le vote.

Votent pour : 18

Votent contre : 2

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.13 Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes à recevoir

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie;

C-164-06-14 Il est proposé par madame France Lacasse :

Que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes à recevoir soit établi à 15 % pour l'année 2014-2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Service du secrétariat général et des communications

7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 1^{er} avril 2014

Un document sera déposé dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Activité d'accréditation Ville amie des enfants à la Ville de Saint-Amable
- Participation à la cérémonie de remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec à des élèves de la région de la Montérégie à Saint-Jean-sur-Richelieu

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le groupe QMI au sujet des compressions anticipées en éducation
- Entrevue avec le Journal La Seigneurie au sujet de la réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'échange de terrain avec la Ville de Boucherville

ACTIVITÉS CSP

- Plantation d'arbre offert par la Ville de Boucherville à l'école Antoine-Girouard
- Gala des élèves du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de l'école secondaire De Mortagne
- Participation à l'hommage de la Fédération des comités de parents du Québec à madame Carole Vigneault au Comité de parents
- Participation au Tour du silence à vélo avec les élèves de l'école Antoine-Girouard
- Participation à l'activité soulignant les 25 ans de carrière d'employés de la Commission scolaire des Patriotes
- Participation au gala Méritas des élèves du volet international de l'école secondaire De Mortagne
- Participation au souper-bénéfice du tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Participation au souper-bénéfice de la Maison de Jonathan
- Participation à la première rencontre du comité décisionnel du Regroupement pour le développement social de la Vallée, Vallée-du-Richelieu
- RCSM : Soirée reconnaissance (8 mai)

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Isabel Godard indique que Madame Carole Vigneault a reçu le prix engagement reconnaissance de la Fédération des comités de parents du Québec.

Elle fait également état des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Une lettre a été acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'avis du Comité de parents sur ce que devraient être les priorités en matière d'éducation.

Monsieur Jocelyn Plante fait état d'une présentation de madame Linda Fortin au sujet du projet de politique sur les projets pédagogiques particuliers.

12.2 Parole aux autres commissaires

Néant.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-165-06-14 À 21 h 30, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au 25 juin 2014 à 20 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc